



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 5 Mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Pascale CADET, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI,
Nadine FRANCON *Adjointes au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Philippe BENY,
Laurent LENAIN, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud
VANNIER, Christophe ALVARÈS, Sophie GAIME, Hervé POTEAUX, Karen
DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Fulvio LUZI (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - Gilles
QUÉMARD (*pouvoir à Mr ALESI*) - Graziella ÉBELY (*pouvoir à Mme
GAIME*)

Absents : Alexis CHAMEREAU - Vanessa MIERMON

Secrétaire de séance : Jean ALESI

Formant la majorité des membres en exercice.

2026-10 Approbation du Compte Financier Unique 2025 - VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n° 2023-62 du 5 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)
en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 2 mars 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique « Ville » pour l'année 2025 de la Ville de Verneuil-en-Halatte

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats Reportés		3 969 925,45 €	1 752 961,34 €			2 216 964,11 €
Opérations de l'exercice	4 904 072,55 €	6 577 823,35 €	4 919 313,98 €	4 848 198,71 €	9 823 386,53 €	11 426 022,06 €
Résultats de l'exercice		1 673 750,80 €	71 115,27 €			1 602 635,53 €
Résultats de clôture		5 643 676,25 €	1 824 076,61 €			3 819 599,64 €
Restes à réaliser			652 334,30 €	797 100,01 €		
Solde des Restes à Réaliser				144 765,71 €		144 765,71 €

Vu le Compte Financier Unique 2025 « Ville » de la Ville de Verneuil-en-Halatte ;

- 1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + **5 643 676,25 €**
- 2) Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - **1 824 076,61 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 652 334,30 € en dépenses et de 797 100,01 € en recettes :
Soit un solde des restes à réaliser de + **144 765,71 €**

Le Compte Financier Unique fait apparaître un besoin financier de 1 679 310,90€ (solde des restes à réaliser plus le résultat de clôture de la section d'investissement : 144 765,71+(-1 824 076,61)

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Jean-Philippe LEBAILLIF, Maire Adjoint délégué aux affaires financières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 « Ville » de la Ville de Verneuil-en-Halatte

- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 10 mars 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER

